



# Saint romain au mont d'or

## Vide-Greniers

### 21 Mai 2017



**Bulletin d'inscription (date limite le 15/05/2017)**  
*Aucune inscription ne sera acceptée sur place*

**Organisateur :** Comité des fêtes de Saint Romain au Mont d'or

35 rue de la république 69270 Saint Romain au mont d'or (boîte aux lettres en mairie)

Renseignements : **Isabelle DUMEZ** : 07 78 63 78 24 ou par mail : [comitedesfetes69270@gmail.com](mailto:comitedesfetes69270@gmail.com)

Nom, Prénom : \_\_\_\_\_ Profession : \_\_\_\_\_

Adresse complète : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ E-mail \_\_\_\_\_

Carte d'identité N° : \_\_\_\_\_ Délivrée le \_\_\_\_\_ Par le préfet de \_\_\_\_\_

- \_ Emplacement sans véhicule: Prix : 10€ les deux mètres plus 5€ le mètre supplémentaire**
- \_ Emplacement avec voiture souhaité (5 mètres minimum) (Nombre de places limité)**
- \_ Les véhicules utilitaires et remorques sont interdits sur les lieux de vente**

**Total linéaire souhaité \_\_\_\_\_ mètres**

Souhaits/ Informations/ Remarques :

Objets proposés à la vente :

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_, demande l'autorisation d'exercer l'activité d'exposant pour la journée du 21 mai 2017. Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et m'engage à m'y conformer. **Je joins à mon inscription la photocopie recto-verso de ma carte d'identité ainsi que le paiement de ma réservation (obligatoire pour prise en compte) auprès du comité des fêtes de saint romain au Mont d'or.**

Fait à \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

#### Règlement :

**Article 1 :** Le comité des fêtes est organisateur du vide-greniers se tenant dans les rues : rue de la république (de la place de l'église à l'angle de la rue de la Bessée), route neuve (angle rue du charroi – route neuve jusqu'au lavoir), parking du lavoir, place de la bibliothèque, place du bourg à Saint romain au Mont d'or le 21/05/2107 de 8h00 à 18h00. L'accueil des exposants débute à 6h30.

**Article 2 :** Les emplacements sont attribués par ordre chronologiques d'inscription. L'exposant doit communiquer les renseignements demandés pour son inscription au registre de la manifestation ainsi que son règlement.

**Article 3 :** Dès son arrivée, l'exposant s'installera à l'emplacement qui lui sera attribué. Aucun véhicule ne pourra être laissé sur les emplacements non prévus à cet effet, mais uniquement sur les parkings désignés par l'organisateur.

**Article 4 :** Il est interdit de modifier la disposition des emplacements. L'organisateur seul sera habilité à le faire si nécessaire.

**Article 5 :** Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leurs propriétaires. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que pertes, vols, casses ou autre détériorations. L'exposant s'engage à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits dangereux, armes, animaux vivants...). L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident corporel.

**Article 6 :** Les places non occupées après 8h30 ne seront plus réservées et pourront être éventuellement attribuées à d'autres exposants. Les sommes versées resteront dans ce cas acquises à l'organisateur à titre d'indemnité. En cas d'impossibilité, l'exposant devra en aviser l'organisateur au moins une semaine avant le début du vide-greniers ; à défaut les sommes versées resteront acquises à l'organisateur à titre d'indemnité. Les intempéries ne pourront pas être une cause de remboursement de réservation.

**Article 7 :** Les objets qui resteront invendus ne devront en aucun cas être abandonnés sur la chaussée à la fin de la journée. L'exposant s'engage donc à ramener les invendus ou à les mettre en décharge. Tout pollueur identifié pourra être passible d'une amende délivrée par les autorités compétentes.

**Article 8 :** La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

**Article 9 :** Toute vente de nourritures ou boissons par les exposants est interdite.